Affiché le 19/12/2022

Afficile le 19/12/2022

ID: 029-242900645-20221215-DE_139_2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1ère vice-présidente.

Votants: 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs:

POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc

LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri

CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues

GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 139-2022

Objet : Convention de portage du Réseau des Acteurs de la Gestion Intégrée des Eaux de l'Ouest (REDAGIEO)

Rapporteur: Hugues TUPIN

Depuis 2018, la création d'un réseau des acteurs de l'eau et de l'urbanisme est étudiée dans le cadre d'un partenariat entre Brest métropole, Rennes métropole et Agrocampus Ouest avec le soutien de la région Bretagne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

A l'issue de l'étude de préfiguration de ce réseau qui a démontré l'opportunité d'une animation à l'échelle du Grand Ouest, il a été décidé par les partenaires historiques de poursuivre la structuration de ce réseau au cours des années 2021 et 2022.

Des journées techniques organisées en 2021 et 2022 ont à la fois permis de commencer à donner corps à ce réseau d'acteurs (65 personnes présentes sur chacun des événements) et ont été l'occasion de préciser les attendus des différents acteurs afin de bâtir un plan d'action pour l'année à venir (Voir Projet de convention en annexe).

Un atelier au carrefour des gestions locales de l'eau en juin 2022 a permis de partager les enjeux, constats et besoins avec l'ensemble des auditeurs mais aussi la difficulté à donner une existence légale à ce réseau.

Fin 2022, de nombreuses collectivités se sont réunies pour envisager la suite de ce projet. Les collectivités (EPCI) suivantes se sont déclarées favorables à la poursuite de la structuration du réseau sur le Grand Ouest et disposées à soutenir financièrement cette structure : Nantes métropole, Rennes métropole, Angers Loire métropole, Brest métropole, Le Mans métropole, Lorient Agglomération, Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Golfe du Morbihan -Vannes Agglomération, Saint Brieuc Armor Agglomération, Dinan Agglomération, Morlaix Communauté, Saint Malo Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Douarnenez communauté, ...

Affiché le 19/12/2022

ID: 029-242900645-20221215-DE_139_2022-DE

DOUARNENE

COMMUNAUTE

La structuration du réseau est encore sujette à débats sur la forme juridique que devrait prendre cet organe d'animation dont le cœur de sujet porte sur l'adaptation des territoires au changement climatique (sècheresse, ressource en eau, îlots de chaleur, biodiversité) en utilisant des solutions fondées sur la nature et l'accompagnement des changements de logiques d'aménagement nécessaires.

Il y a consensus sur le fait que ce réseau devra rapprocher les acteurs de l'eau et de l'urbanisme (Collectivités, Aménageurs, Architectes, Bureaux d'études, Entreprises de travaux, Chercheurs, Organismes de formation etc...), la gestion intégrée des eaux pluviales est le support de rapprochement de ces acteurs dans un premier temps.

Les principales missions à assurer par l'animateur au cours de l'année 2023 seront de :

- Poursuivre l'animation du réseau par la mise en œuvre des actions identifiées dans la convention annexée.
- Permettre la participation financière de nouveaux partenaires publics (EPCI) et privés (Aménageurs, Architectes, Bureaux d'études, Entreprises de travaux, Chercheurs, Organismes de formation...).
- Définir une forme de gouvernance de ce projet lui permettant de poursuivre son action dans la durée.

Le financement de REDAGIEO, estimé à 100 000 €, sera assuré par Agrocampus Ouest et fera l'objet de subventions de la part de chacun des acteurs selon une clé de répartition basée sur 0,04€ par habitant du territoire de chacun des partenaires dans la limite de 12 000€.

Modalités de versement :

- 50 %, dès que la convention aura acquis son caractère exécutoire :
- Le solde, sur présentation d'un bilan financier et d'un rapport annuel des actions menées. Il sera calculé sur la base des dépenses réelles et présentation des justificatifs déduction faite des aides/subventions potentielles obtenues notamment de la part de l'agence de l'eau et/ou des conseils régionaux sur les actions menées.

Pour ce qui concerne Douarnenez communauté, le montant prévisionnel de la subvention est de 750 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil, de participer à la structuration de REDAGIEO, dans le cadre d'une convention multipartenaires signée avec Agrocampus Ouest ; et d'autoriser le Président à signer avec l'ensemble des partenaires et AgroCampus Ouest, le projet de convention jointe, les éventuels avenants visant l'intégration de nouveaux partenaires, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 28 novembre 2022, Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022, Il est proposé:

- De participer à la structuration de REDAGIEO, dans le cadre d'une convention multipartenaires signée avec Agrocampus Ouest ;
- D'autoriser le Président à signer avec l'ensemble des partenaires et AgroCampus Ouest, le projet de convention jointe, les éventuels avenants visant l'intégration de nouveaux partenaires, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

Le 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1ère vice-présidente, Christian GRIJOL